

Mai
Juin
2021

Kelou ar Vro

Élections départementales & régionales





Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes. En ce printemps, de nouvelles restrictions administratives s'appliquent encore et continuent de bouleverser nos activités de toute nature. Ce sera le cas tant que la vaccination démarrée n'aura pas produit tous ses effets. Misant sur l'efficacité de cette vaccination à grande échelle, je vous invite, dans l'intervalle, à continuer de prendre soin de vous et de vos proches.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons adopté le budget primitif de la commune pour 2021. Ce budget a été construit sans hausse des taux d'imposition. Vous trouverez dans ce numéro les principales orientations budgétaires et investissements de l'année. Au-delà des investissements sur notre voirie, 2021 rimera notamment avec la réhabilitation d'un immeuble au centre bourg et la réalisation d'un cheminement piétons-vélos entre le bourg et Runhuel. Ces investissements s'inscrivent dans une gestion financière et budgétaire rigoureuse. Cela permet à Plouédern d'avoir une capacité de désendettement autour de 3 années, bien en dessous des seuils prudentiels préconisés à 8 ans.

Par ailleurs, sur le volet de la communication et dans le prolongement de la refonte du site internet communal, nous poursuivons la volonté de promouvoir l'information en ligne. Ainsi, la commission communication a initié la création d'une page Facebook municipale et d'un compte Instagram. Pour une communication en temps réel, je vous invite à les consulter !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bernard Goalec, *Maire*

Sommaire

3-9

Vie municipale

Cahier
des associations

10-11

12-13

Dossier :
Le budget communal

Ça nous intéresse :
L'école d'autrefois

14-15

16

Vie quotidienne

Agence postale (dans le hall de la Mairie) :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45
Tél. : 02 98 20 84 06

Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en mairie aux heures d'ouverture.

Bibliothèque :
Mardi : 17 h 30-18 h 30 (couvre-feu)
Mercredi : 10 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 00
Vendredi : 16 h 30-17 h 30
Samedi : 10 h 00-12 h 00
Tél. : 02 98 20 90 71
bibliotheque.plouedern@gmail.com

QRcode bibliothèque



QRcode mairie



Élections régionales et départementales

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la Région, les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du Département. Ils sont élus pour une durée de 6 ans.

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 20 et 27 juin 2021.

Inscriptions

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques n'étant pas déjà inscrits sur une liste électorale ou ayant changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 14 mai 2021 :

- soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, cerfa 12669* 02, téléchargeable sur Internet, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par internet en utilisant le téléservice proposé par [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Les personnes ayant déménagé sur la commune doivent communiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

Les bureaux seront ouverts de 8 h à 18 h.

Les bureaux se situent au complexe Steredenn, route du stade.

Vous voterez dans votre bureau attribué (1 ou 2) pour les deux élections, départementales et régionales.

- Bureau 1 : salle Neptune (Plouédern Nord-Est)
- Bureau 2 : salle Orion (Plouédern Sud-Ouest)

Votre bureau est indiqué sur votre carte d'électeur.

Elle sera à présenter au moment du vote. Elle atteste de votre inscription sur la liste électorale de la commune.

Papiers d'identité pour voter

Pour voter, vous devez prouver votre identité et présenter obligatoirement une pièce d'identité avec photo.

Vote par procuration

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. Cela signifie qu'un autre électeur, qu'il a lui-même choisi, vote à sa place. L'électeur choisi doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote.



Où faire la démarche ?

Le mandant peut se présenter :

- dans un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'il soit),
- ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Comment faire la démarche ?

Le mandant a la possibilité :

- de se rendre auprès des autorités et de remplir le formulaire papier fourni sur place
- ou de remplir puis d'imprimer le formulaire disponible sur internet, avant de se rendre auprès des autorités compétentes.

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>)

- **ou en nouveauté d'utiliser la télé-procédure « Ma-procuration »** : il s'agit d'un dispositif en 3 étapes.

1. Effectuez votre demande de procuration en ligne
2. Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité
3. Vous êtes informés par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration.

Même si une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Les électeurs et électrices non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

BIBLIOTHÈQUE

Julien Weber, dessinateur de BD, à la rencontre des enfants de l'école :

En février, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir Julien Weber, illustrateur jeunesse et BD dans le cadre d'une rencontre avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école Saint-Edern. Les enfants étaient ravis d'écouter l'auteur partager sa passion et révéler ses techniques, avant de s'exercer à dessiner une planche de BD.



Les classes de CM1-CM2 de l'école Saint-Edern (ici la classe de Mellie Favé) à la rencontre de Julien Weber.

Fête de la Bretagne :

La fête de la Bretagne est une période de festivités rassemblant des événements qui mettent en avant la culture bretonne. Un rendez-vous familial qui rassemble chaque année plusieurs centaines de milliers de personnes, en Bretagne, en France et dans le monde. Cette année, elle devrait se dérouler du vendredi 14 au lundi 24 mai.

A Plouédern, la bibliothèque s'associe à l'association Ti Ar Vro Landerne Daoulaz pour proposer plusieurs temps forts :

- **Durant tout le mois de Mai**, la bibliothèque accueillera une exposition de vingt panneaux inspirés de l'ouvrage « Kan ar Bed ». Ce livre CD, disponible à la bibliothèque, propose un voyage musical autour du monde, de la Bretagne à la Chine. Visible aux horaires de permanence.
- **Samedi 15 mai** : Concert du groupe Emezi : Perynn Bleuven (chant et percussions) et Elise Labordes (chant et piano) proposeront un set de chansons originales écrites en breton. Rendez-vous à la bibliothèque à 16h (en extérieur).



Perynn Bleuven du groupe Emezi.

- **Mercredi 19 mai** : Spectacle bilingue français/breton avec le comédien Yann-Edern Jourdan et le musicien Tanguy Le Gall-Carré. A 15h30 à la salle multi activités près de l'école. A partir de 4 ans.

Inscription obligatoire pour le spectacle et pour le concert auprès de la bibliothèque : 02 98 20 90 71 / bibliotheque.plouedern@gmail.com

Selon la situation sanitaire :

- le concert et le spectacle peuvent être annulés
- les lieux et horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Bibliothèque de Plouédern
02 98 20 90 71
bibliotheque.plouedern@gmail.com
www.bibliotheque-plouedern.fr



MARTINE BAZOGE, AGENT ADMINISTRATIF DEPUIS 1994

Martine est arrivée le 1^{er} mars 1994

à la mairie de Plouédern. Après une formation au Greta, la reconversion d'employée de commerce à agent administratif fut validée par une titularisation en 2001. En 27 années, elle a connu 82 conseillers municipaux différents et travaillé avec 5 Maires (Mme Anne-Marie FAVÉ, Mme Monique LE GOFF, M. Henri SIMON, M. Jacques REFLOCH et M. Bernard GOALEC).

Au fur et à mesure des années, le travail a évolué et les tâches aussi, elle est passée de la machine à écrire à l'ordinateur, du fax au mail, ou encore du minitel à internet. Martine a fait notamment de l'accueil, de l'Etat Civil, et a envoyé pas moins de 6 000 invitations pour le repas des aînés. Depuis 2019, elle assure aussi le service à l'agence postale communale et vous a remis plus de 2 400 colis.

Mais nous tenions surtout à la remercier car depuis 2012 (suite au départ en retraite de Annick MORRY) elle a repris le volet communication avec le « Kelou Ar Vro ». Ainsi, elle a conçu, à partir de vos articles, 56 numéros en collaboration avec 3 adjointes à la communication (Christine CORRE, Florence MAREC-PRIGENT et Nathalie TOURBOT) et coordonné les bénévoles qui, tous les deux mois, vous livrent le « Kelou » dans vos boîtes aux lettres.

Nous te souhaitons une bonne retraite et sait-on jamais on te retrouvera peut-être dans un prochain numéro.



ALSH

Pour l'été 2021, l'équipe d'animation organise plusieurs séjours de vacances dans le Finistère pour les enfants de plus de 6 ans. Du 13 au 30 juillet, trois camps vont se succéder à Saint Thoïs et à Santec : jeux dans les bois, aventures, kayak et surf seront les activités du programme.



Du 25 au 27 août, les enfants planteront les tentes à Trémaouézan pour un séjour autour de la médiation animale avec l'intervention de Morgane du domaine de Kerillien à Plouénéventer.

Léa, Elisa, Marie et Nathalie animeront ces camps et auront bien cela en tête une devise de l'association EPAL « partir, c'est grandir un peu » ... Et oui, le séjour est l'occasion pour l'enfant de sortir du quotidien et donc d'apprendre la vie en collectivité : se faire une place dans le groupe, faire à manger, la vaisselle, les veillées, prendre soin de ses affaires et surtout... dormir sans les parents à deux pas !

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter l'équipe, il reste de la place.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr
Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>
L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles à Plouédern.

LA GRANDE LESSIVE

Les 24 et 25 mars, le Relais Petite Enfance de l'Intercommunalité, en partenariat avec la bibliothèque de Plouédern, a participé à «La grande lessive».

Cet événement international est une œuvre participative ouverte à tous.

Le principe est de créer une œuvre sur un thème donné, cette année «Les jardins suspendus». Pastel, aquarelle, peinture végétale, photo, texte, crayons... chacun était libre de choisir.

Beaucoup d'enfants ont participé : les élèves de l'école Sainte Edern, de l'ALSH, de la crèche, les assistantes maternelles... Toutes les créations ont été suspendues à des fils dans le vallon de Milin Nevez, une jolie animation pour fêter l'arrivée du printemps !



ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS !

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels. Elles permettent, par exemple, de consulter le nombre de points restant sur un permis de conduire, de demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire.

Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGC-CRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) donne 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

- **Toujours consulter le site officiel de l'administration française www.service-public.fr** qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;
- **Se renseigner auprès des sites officiels** avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;
- **Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant**, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur,
- **Vérifier les adresses**, les sites officiels de l'administration française se terminant par «gouv.fr» ou «.fr» et non pas par «.gouv.org», « .gouv.com» ou «gouv». **Attention aussi aux sites commerciaux qui essayent de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel** (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...)
- **Se méfier des premiers résultats de recherche** qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels,
- **Vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée.**

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec les services de la DGCCRF et les associations de défense des consommateurs. Retrouvez les permanences des associations sur www.mce-info.org, rubrique Pratique.

VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignements : service-public.fr ou demarches.interieur.gouv.fr ou finistere.gouv.fr ou par téléphone au 3939 Allo Service Public (de lundi à vendredi 8 h-20 h, samedi 8 h 30-18 h)

Télé-procédures obligatoires pour les démarches suivantes :

- **Permis de conduire** : permisdeconduire.ants.gouv.fr
- **Certificat d'immatriculation de véhicule** : immatriculation.ants.gouv.fr
- **Carte nationale d'identité - Passeport** (délivrance, renouvellement, perte, changement d'adresse, d'état civil...) :

Après avoir complété la pré-demande sur le site dédié (predemande-cni.ants.gouv.fr ou passeport.ants.gouv.fr), se présenter, sur rendez-vous, auprès d'une Mairie équipée du dispositif spécifique TES (Titres Electroniques Sécurisés), comme celle de Landerneau. Tel : 02 56 31 28 21

Information complète sur le site internet de la ville : www.ville-landerneau.fr, ou Lesneven, Landivisiau, Guipavas, Plabennec, Plougastel-Daoulas...

LES FRELONS ASIATIQUES : PIÈGEAGE ET NIDS

Les reines de frelons asiatiques, les « fondatrices » commencent à sortir de leur confinement hivernal et à confectionner leur nid. C'est donc la période idéale pour le piégeage, et ce jusqu'à début juin, pour limiter la prolifération des frelons asiatiques et assurer la protection de nos abeilles.

La destruction des nids de frelons asiatiques sera prise en charge par la CCPLD une fois le nid identifié et validé par la commune.

Important : l'entreprise ne détruit que les nids, inutile d'appeler si le nid n'est pas localisé.

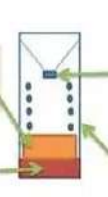
Veillez prendre contact avec la mairie : 02 98 20 82 65

Fabriquez un piège à frelon asiatique à partir d'une bouteille en plastique !

1. Aménagez votre piège

Placez une éponge (propre sans produits) dans votre piège pour éviter les noyades

Apât : bière brune (>6%) + sirop de fruit rouge (l'alcool est répulsif pour les abeilles)



Percez le couvercle de la bouteille d'une ouverture de 8,5 mm de diamètre avant de le replacer à l'entrée de votre piège. Cela va empêcher les insectes plus grands (comme les papillons ou les reines du frelon européen) de rentrer

Faites des trous de 5 mm sur le côté du piège pour en laisser sortir les insectes plus petits

2. Surveillez votre piège régulièrement !

Si vous avez attrapé des frelons asiatiques dans votre piège

3. Placez votre piège au frigo.

Placez votre piège au frigo pendant au moins 2h pour endormir tous les insectes.

4. Prélevez les frelons endormis. Tuez les en prenant garde à ne pas toucher le dard.

Si vous ne voyez pas de frelons asiatiques dans votre piège :

Libérez tous les autres insectes de votre piège (ils se réveilleront).

Pensez à retirer vos pièges mi-juin



Infos pratiques

DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1er est installé dans le **hall extérieur de la mairie**, le 2e dans le **hall extérieur de la salle Steredenn** et un 3e est installé au **stade de foot de Kéru-guel, au niveau de l'abri bois** attenant au vestiaire.

PLANNING DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE

La balayeuse passera sur les secteurs de Kergoat, le Bourg, Pont ar Bled, Kerhamon les jeudis 6 mai et 24 juin.

Il vous est demandé de bien vouloir stationner vos véhicules hors chaussée en privilégiant le stationnement à l'intérieur de vos propriétés.

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

RECENSEMENT DES JEUNES

JDC : Journée Défense et Citoyenneté

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés aux mois de mai et juin 2005. Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Milo QUÉMÉNEUR, 9 rue Merez.
- Sofia OLLIVIER, 6 rue de l'Est.
- Maddy LELONG, 7 Beg Avel.
- Marie-Lou L'HELGOUALC'H, 3 lotissement de La Fontaine.

Décès

- M. Christian ROUDAUT, 1 Coat Mesper, 66 ans.
- Mme Marcelle MOBIAU née GALLOU, EHPAD Plougastel-Daoulas (7 Allée du Tromeur), 86 ans.
- M. Léon FAVÉ, 8 Kervéléoc, 80 ans.
- Mme Claude LE BRIS née TANNEAU, 3 Impasse Baudelaire, 90 ans.
- M. Albert MOBIAU, 7 Allée du Tromeur, 88 ans.
- M. Daniel CORNEC, 1 Traon Menhir, 81 ans.
- M. Joaquim DOS SANTOS OLIVEIRA, 9 rue Henri Grouès, 55 ans.

URBANISME

Permis de construire accordés

- M. Fabrice SALAUN : construction d'un garage en bois, 3 Kérolland.
- M. Christian GOURMELON : construction d'un garage, 7 Le Cann.
- CHRISTIAN FAURE ENTREPRISE : extension de l'entreprise, ZAE Kériel Penhoat.
- SCI TIFRAN : maison individuelle, 1 rue Merez.
- EVEL'UP : construction de bâtiments industriels, 38 rue du Stiff ZAE St Eloi Nord.
- M. et Mme LE GALL Olivier et Céline : construction d'une maison individuelle, 4 rue Antarès.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration préalable en Mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUÉDERN DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 09 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Steredenn, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 22 - présents : 20 - votants : 21.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, COULIER, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Assistait également à la séance : M. FAYOLLE Conseiller aux Décideurs Locaux.

Absents et excusés : MM. et Mmes : AVETAND, TANGUY (procuration à M. CUEFF).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise SÉNÉ.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 26 janvier 2021
2. Compte de gestion 2020
3. Compte administratif 2020
4. Affectation des résultats 2020
5. Vote des taux 2021 : fiscalité locale
6. Budget primitif 2021
7. Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la CCPLD
8. Pistes cyclables : lancement du marché pour la phase 1
9. Voirie 2021 : lancement du marché
10. Subventions aux associations
11. Subvention à l'amicale de loisirs : distribution du bulletin communal
12. Cotisation AMF
13. Reprise pour provision pour risques
14. Cession à la CCPLD des voiries dans la ZAE de Sant Alar
15. Régularisation cadastrale : allée des Roches Blanches
16. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Considérant que le compte de gestion de l'année 2020 de la Trésorerie concorde avec le compte administratif de 2020 de la commune, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2020. En section de fonctionnement, les dépenses étant de 1.666.699,48 € et les recettes de 2.328.149,46 €, il en résulte un excédent de fonctionnement de 661.449,98 €. La section d'investissement présente des dépenses d'un montant

de 583.322,15 € et des recettes de 882.555,36 € d'où un excédent de financement de 299.233,21 € pour l'exercice 2020 et un excédent cumulé de la section d'investissement de 523.226,72 €.

Après que M. le Maire soit sorti de la salle, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

M. Bernard GOALEC, Maire, fait la proposition suivante : afin de financer les investissements 2021, l'excédent de fonctionnement de 2020, d'un montant de 661.449,98 €, sera affecté en totalité à la section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise cette affectation de résultat.

VOTE DES TAUX 2021 : FISCALITÉ LOCALE

M. Bernard GOALEC, Maire, explique aux membres du Conseil Municipal les principes du transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie pour compenser la perte de la taxe d'habitation et propose de maintenir les taux communaux appliqués en 2020 pour l'année 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote à l'unanimité, approuve la proposition et fixe les taux suivants :

	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	10,88%	10,88%
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		28,38%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,81%	32,81%

BUDGET PRIMITIF 2021

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée les propositions du budget préparées lors de la séance plénière du 22 février 2021. Le budget primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à 2.113.928 € pour la section de fonctionnement et à 1.648.996,20 € pour la section d'investissement.

L'élaboration de ce budget repose :

- Sur la maîtrise du budget de fonctionnement
- Sur des recettes de fonctionnement impactées par la baisse des dotations de l'Etat,

- Sur une fiscalité inchangée,
- Sur la maîtrise de notre endettement par rapport aux investissements à venir.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ CONTEXTE

La Loi d'Orientation des Mobilités invite les communes et leurs EPCI à statuer sur un transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1er juillet 2021. Dans le cas contraire, c'est la Région qui devient compétente en la matière sur le territoire de la Communauté. Le Conseil de Communauté du 11 février 2021 a lancé la procédure de transfert de compétence par un vote favorable à l'unanimité.

ENJEUX PARTAGÉS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

La Communauté, en lien avec les communes, s'inscrit depuis plusieurs années dans le cadre de réflexions relatives à la mobilité. Plusieurs variables contextuelles ont récemment favorisé l'émergence d'une forte volonté politique en faveur de la construction d'une stratégie mobilité à l'échelle du territoire communautaire et la possibilité d'opérer un transfert de la compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté. A l'occasion du précédent et du nouveau mandat, les élus ont exprimé la volonté de construire une véritable stratégie mobilité, permettant de répondre aux enjeux du territoire de manière plus efficace.

LE CHAMP DE LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé que la Commune transfère à la Communauté la compétence « **Organisation de la mobilité** » et soit compétente pour organiser des services réguliers de transport public de personnes, les services à la demande de transport public de personnes, les services de transport scolaire, les services relatifs aux mobilités actives, les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas, ne demande pas, pour le moment, à ce que la Communauté se substitue à la Région Bretagne dans l'exécution des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

PISTES CYCLABLES RD29 : LANCEMENT DU MARCHÉ

M. Mickael NÉDÉLEC, Adjoint à la Voirie, sollicite le Conseil Municipal pour autoriser le Maire à lancer les marchés d'appel d'offres pour les travaux de « pistes cyclables sur la RD29 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer le marché.

VOIRIE 2021 : LANCEMENT DU MARCHÉ

M. Mickael NÉDÉLEC, Adjoint à la Voirie, sollicite le Conseil Municipal pour autoriser le Maire à lancer les marchés d'appel d'offres pour les travaux de « Voirie 2021 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer le marché « voirie 2021 ».

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET FEU D'ARTIFICE POUR L'ANNÉE 2021

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée les règles d'attribution des subventions et les travaux menés par la commission « associations ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote avec abstention des membres du conseil municipal pour les associations dont ils sont membres du bureau : M. Nédélec et Mme Corre (pour les Étoiles de Plouédern), M. Nédélec (pour Plouédern Running Club), Mme Brochain (pour Les Babychoux), et Mme Tanguy (pour Elorn Handball). *(voir tableau de répartition en page 9)*

Autorise le versement de ces subventions.

Feu d'artifice pour l'année 2021

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, rappelle au Conseil Municipal que tous les ans, le Comité des Fêtes de Plouédern organise, à l'occasion du week-end de la Pentecôte, une manifestation. Compte-tenu de la crise sanitaire, celle-ci pourrait être reportée à une date ultérieure. Lors de cette manifestation, la commune prend en charge le feu d'artifice tiré à cette occasion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à prendre en charge le feu d'artifice.

SUBVENTION A L'AMICALE DE LOISIRS : DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, rappelle à l'assemblée que la distribution du bulletin communal le « Kelou ar Vro » est assurée par l'Amicale de Loisirs de Plouédern depuis septembre 2005.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de reconduire la subvention de 1.000 € pour l'année 2021.

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE : COTISATION ANNÉE 2021

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée la demande formulée par l'Association des Maires du Finistère sollicitant une cotisation de 972,84 € pour l'année 2021, correspondant à 0,33 € par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise M. le Maire à verser cette cotisation.

REPRISE POUR PROVISION SUR RISQUES

M. Bernard GOALEC, Maire, expose au Conseil Municipal, la préconisation de M. le Trésorier de reprendre la provision pour risques d'un montant total de 10.000 € dans le cadre des contentieux d'urbanisme passés et précise qu'au vu de l'extinction du contentieux, il est possible de reprendre la provision pour risques. M. Bernard GOALEC précise également que ce contentieux n'a pas impacté les finances de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote à l'unanimité, décide de reprendre les 10.000 € de provision pour risques.

CESSION DES VOIRIES DE LA ZAE COMMUNAUTAIRE DE SANT ALAR À LA CCPLD

M. Bernard GOALEC, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la ZAE communautaire de Sant Alar.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession des voiries se trouvant intégralement dans la ZAE.

ALIÉNATION DE TERRAIN : ALLÉE DES ROCHES BLANCHES

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. ROUSSEL, allée des Roches Blanches, qui propose d'acheter à la commune une parcelle d'une surface d'environ 67 m², correspondant à la pente du talus en face de sa propriété, au prix de 18 € TTC du m² conformément à l'avis des domaines reçu le 22 février 2020, et de régler les frais de publication et de rédaction d'acte liés à la transaction.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition de M. ROUSSEL.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021							
ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	Attribué en 2021	ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	Attribué en 2021
ASSOCIATIONS DE PLOUEDERN				ASSOCIATIONS DE PLOUEDERN			
SPORTIF COMPETITION				AUTRES			
Etoile St Ederne	230,00 €	2 384,00 €	2 614,00 €	Comité des fêtes	800,00 €		800,00 €
Amicale cyclotouriste	230,00 €	248,00 €	478,00 €	UNC/UNCAFN	230,00 €		230,00 €
Tennis club	230,00 €	1 199,00 €	1 429,00 €	Société de chasse	200,00 €		200,00 €
Stéréderne GRS	230,00 €	2 110,00 €	2 340,00 €	APEL St Ederne	200,00 €		200,00 €
Plouédern running club	230,00 €	184,00 €	414,00 €	Comité de jumelage	800,00 €		800,00 €
Thai boxing club	230,00 €	757,00 €	987,00 €	Les étoiles de Plouédern (carnaval)	800,00 €		800,00 €
Survival academy Michel Mobian	230,00 €	21,00 €	251,00 €	ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
CULTUREL				Elorn Hand ball		224,75 €	225,00 €
Sevenadur	200,00 €	122,45 €	323,00 €	AAPPMA de l'ELORN	200,00 €		200,00 €
Jardin'Éderne	200,00 €	12,40 €	213,00 €	Le Triporteur	1 000,00 €		1 000,00 €
Jardin'Éderne (création)	200,00 €		200,00 €	ASSOCIATIONS CARITATIVES			
JEUNES & ANCIENS				Secours Populaire Landerneau	150,00 €		150,00 €
Youth club	200,00 €	325,50 €	526,00 €	Secours Catholique Landerneau	150,00 €		150,00 €
Amicale de loisirs	200,00 €	206,15 €	407,00 €	Croix Rouge Landerneau	150,00 €		150,00 €
Les Babychoux	200,00 €	434,00 €	634,00 €	Les restaurants du cœur	150,00 €		150,00 €
Les petites mains	200,00 €	339,45 €	540,00 €	TOTAL			16 411,00 €

Amicale Cyclotouriste Plouédern

Les dates à retenir : à ne pas manquer...

Le dimanche 16 mai, le passage des coureurs du Tro Bro Léon 2021 est prévu aux alentours de 13h30 sur notre commune. Après avoir emprunté la montée de la Fosse aux loups, le bourg de Pencran, la descente de la coopérative Laïta, la rue du Voas Glas, la rue du Gaz et l'allée des Noisetiers, les cyclos traverseront la commune sur la rue des Roches blanches, le ribin « les tranchées de Plouédern », le rond-point de Runhuel, le carrefour Fronéri, le Bourg, Beg-Avel, le Traptic, le ribin « le chemin des crêtes » et enfin Penhoat ar Vilin en direction de Plounéventer.

Là aussi, le rôle des signaleurs-bénévoles est très important et essentiel pour assurer la sécurité de tous... Autre point : bien maintenir en laisse vos animaux domestiques.

Le samedi 26 juin, grande fête populaire pour Landerneau et sa région, il faudra réserver sa place de bonne heure pour le passage de la caravane du Tour de France, 2 heures avant l'arrivée des coureurs professionnels. Dénouement de la 1ère étape aux alentours de 16h00.

Plus d'infos sur le site www.acplouedernroute.sitew.fr



Les cyclos à la sortie du chemin des crêtes lors de l'édition 2018.

Les manifestations

Ces évènements auront lieu si le contexte sanitaire le permet.

- Samedi 15 mai à 16h : **Concert du groupe Emezi**, , extérieur de la bibliothèque, organisé par la bibliothèque et l'association Ti Ar Vro Landerne Daoulaz
- Dimanche 16 mai à 13h30 : **Passage du Tro Bro Léon sur la commune**
- Mercredi 19 mai à 15h30 : **Spectacle bilingue français/breton** salle multi activités, organisé par la bibliothèque et l'association Ti Ar Vro Landerne Daoulaz
- Dimanches 20 et 27 juin de 8h à 18h : **Élections régionales et départementales**, organisées par la Mairie, salle Steredenn

La Maison Pour Tous

La Maison Pour Tous / Centre Social de Landerneau est conventionné avec la mairie de Plouédern sur le volet jeunesse.

L'offre de loisirs pour les jeunes est complète et

variée. Les Vac'Ados s'adressent aux jeunes entre 11 et 17 ans et fonctionnent du lundi au vendredi sur toutes les périodes de vacances scolaires. Les activités sont diversifiées : sportives, ludiques, artistiques, culturelles et sont proposées à la journée, demi-journée, en soirée. Elles peuvent se décliner sous forme d'ateliers ou de stages sur plusieurs demi-journées ou journées.

Le programme de l'été sera disponible début juin 2021 et sera adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La MPT/CS propose différents séjours pendant les vacances scolaires. Ils sont très variés.

Ils peuvent se dérouler en bord de mer, à la montagne, sur 4 jours, une semaine, 10 jours, en France ou à l'étranger, pour les 11/13 ans ou les plus de 14 ans... Il y en a pour tous les goûts.



Le programme des séjours de l'été :

Séjour en Croatie

Juillet 2021

En auberge de jeunesse. Découverte de la Dalmatie Centrale et la région de Split, le parc national de Krka, le lagon bleu, baignade...

Séjour aux terrasses de Bertheaume

Juillet 2021

En camping, activités de bord de mer, paddle géant, kayak, rando mer, via corda...

Séjour en Sicile

Juillet 2021

En auberge de jeunesse.

Séjour surf à La Torche

Juillet 2021

En camping, activités surf et sauvetage en mer

Séjour au Puy du Fou

Août 2021

Découverte du parc du Puy du Fou

Le Point Information Jeunesse de la MPT/CS s'adresse à tous les jeunes et leurs familles.

L'accueil est anonyme, gratuit et personnalisé. Une documentation pratique et mise à jour est à leur disposition : études, emploi, culture, santé, loisirs, logement, étranger, jobs d'été... Un animateur est présent pour aider les jeunes dans leur recherche d'informations : recherche de logement, de stage, d'école, d'emploi, rédaction de CV, lettre de motivation, partir à l'étranger, passer son BAFA... Des services sont proposés tels que le baby-sitting, le soutien scolaire, l'accès à internet...

Place François Mitterrand - Landerneau - 02 98 21 53 94

Les Etoiles de Plouédern

Les Étoiles de Plouédern (carnaval) recherchent de vieux vélos adultes et/ou enfants pour décorer le char à l'occasion du Tour de France.

Contact : lesetoilesdeplouedern@gmail.com

JARDIN'EDERN

LES ÉCOGESTES À LA MAISON : UN COMPOSTEUR CHEZ SOI

Désormais, chacun(e) a appris à trier correctement les déchets : verre, papiers, poubelle jaune (recyclables), poubelle verte (incinérables).

Proverbe

Magit mat ho korf,
hoc'h ene a chomo
pelloc'h e-barzh!
« Nourris bien ton corps,
ton âme y restera
plus longtemps ! »

Reste à éviter de jeter les déchets de cuisine dans la poubelle verte pour au moins deux raisons :

1. Ne pas alourdir les poubelles et donc la facture (TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
2. Pouvoir utiliser un merveilleux fertilisant gratuit au jardin (haies, potager, parterres, pelouse, semis, rempotage...) en évitant d'accroître son empreinte carbone. Deux solutions simples : adopter 2 ou 3 poules si le règlement du lotissement l'autorise (production d'œufs et de guano mais il faudra acheter le complément de grains) ou installer un composteur au jardin.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage consiste en la **digestion de la matière organique** par les divers microorganismes qui s'en nourrissent naturellement. Pour que cela fonctionne bien et sans mauvaises odeurs il faut donc de l'oxygène, une humidité suffisante ainsi qu'un équilibre entre les différents éléments (matières sucrées ou protéiques, cellulose, fibres...) apportés sous forme de déchets de cuisine, de pelouse et feuilles. **L'apport simultané de restes de repas (nutriments concentrés) et d'épluchures, fanes, feuilles, permet d'obtenir**

simplement cet équilibre. On peut à l'occasion apporter une légère couche de tonte de pelouse ou du broyat de tailles en surface. Pour aérer et éviter l'entassement, il faut touiller régulièrement le compost. Le compost mur peut être récolté à la base du composteur.

Quel composteur ?

Le plus simple est un beau cube de bois avec ouvertures au sommet et à la base. C'est celui qui est proposé par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas à Saint-Érnel pour la modique somme de 20 € (300 l) ou 25 € (600 l). C'est le prix en jardinerie d'un sac de fumier composté alors que votre composteur peut vous durer 10 à 15 ans. L'installer simplement dans un coin à l'ombre, en ayant soin d'installer un grillage dessous. D'autres types de composteurs en plastique sont plus résistants et hermétiques. Le must, pouvant même s'installer sur un balcon, est le composteur rotatif à deux tambours genre UPP permettant un fertilisant complet après 4 mois de fermentation (100 à 150 € par Internet).



Correspondants presse :

Le Télégramme :
Laurence DUBEAU
06 89 68 15 29
dubeau.laurence@gmail.com

Ouest France : Martine MEUDEC - 06 32 75 90 36
martine.meudec-senant@hotmail.com

« Pour faire paraître une annonce de manifestation ou de réunion sur Ouest France en décidant de la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître, pensez à vous connecter sur www.infolocale.fr : vous saisissez votre information et la date de parution, c'est gratuit ».

Le budget communal

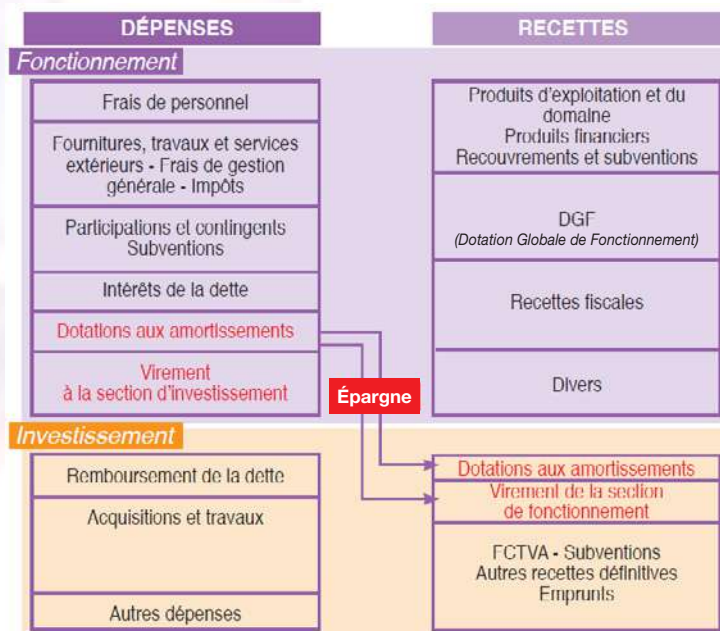
Comment se construit le budget communal ?

Acte fondamental de la gestion communale, le budget est le reflet des choix engagés par la municipalité et des moyens qu'elle se donne pour en permettre la réalisation.

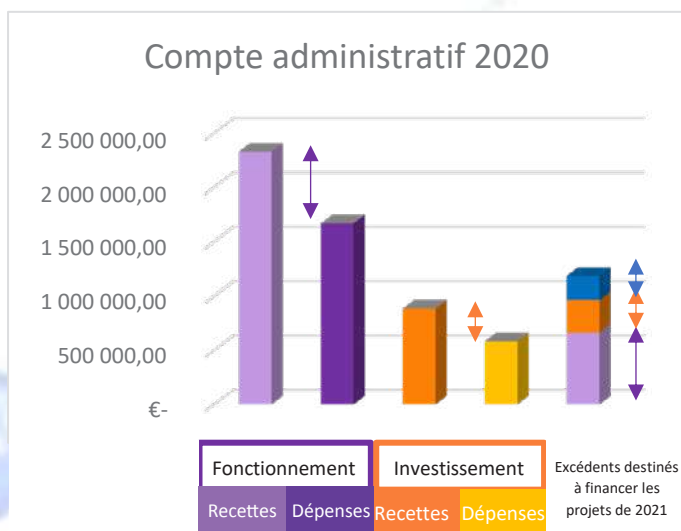
La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement pour les dépenses et recettes courantes et la section d'investissement pour les dépenses et recettes liées aux projets d'investissement de la commune.

L'excédent de la section de fonctionnement (la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) permet de financer les travaux d'investissement de la commune.

Le conseil municipal réuni le 16 mars dernier a adopté le compte administratif 2020 qui retrace l'intégralité des dépenses et recettes pour l'année 2020 et a également adopté le budget primitif 2021 qui, quant à lui, estime le plus sincèrement possible les dépenses et les recettes pour l'année 2021.

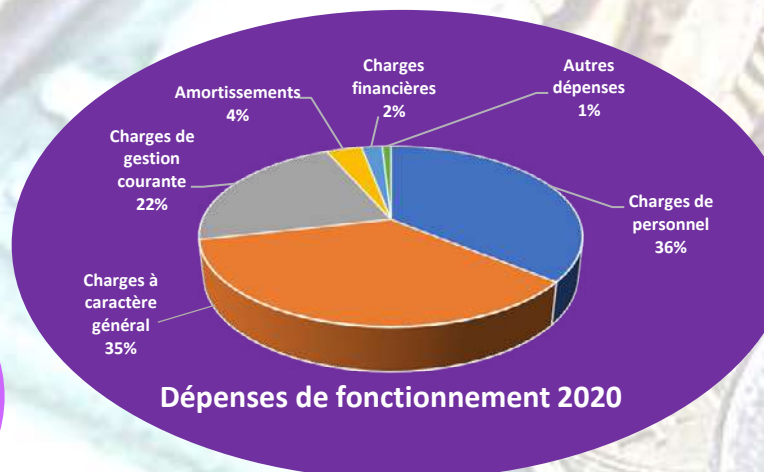
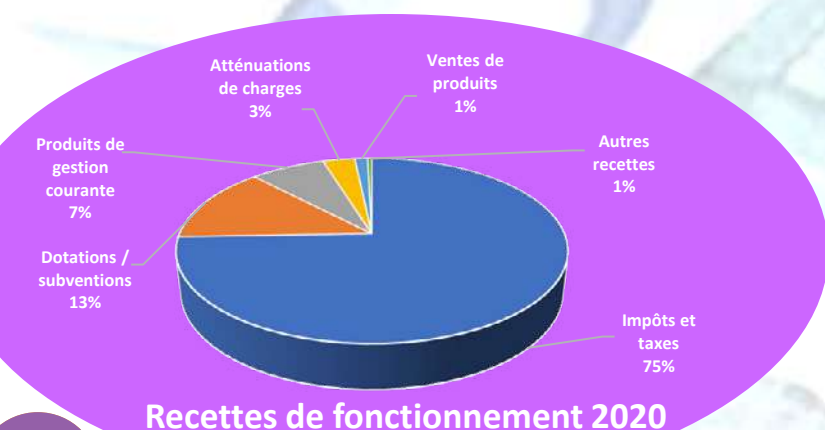


Le compte administratif 2020

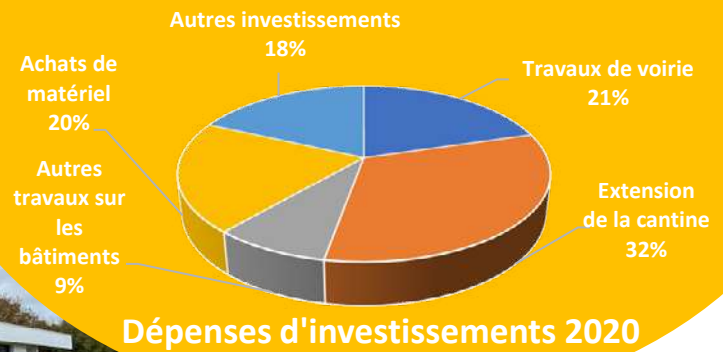


L'exercice 2020 dégage un **excédent de la section de fonctionnement** de **661 450€**, un résultat équivalant à celui déjà réalisé en 2019 (644 309€).

S'agissant de la **section investissement**, l'**excédent 2020** s'élève à **299 233€**. L'excédent cumulé de la section investissement passe donc à 523 227€ à la fin 2020 avec le report de **223 994€ d'excédent cumulé à fin 2019**.



La crise sanitaire de la covid19 a retardé certains investissements prévus en 2020. Cependant, les travaux d'entretiens et d'améliorations de la voirie ont pu toutefois être réalisés tout comme l'extension de la cantine municipale.



Le budget primitif 2021

L'équipe municipale a décidé de construire le budget 2021 selon les grands axes suivants :

AXE 1 : Un budget de fonctionnement équilibré et maîtrisé :

Recettes : 2 113 928 € stabilité des charges de personnel et des charges à caractère général

Dépenses : 2 113 928 € dont 289 378 € d'excédent estimé en 2021 destinés à financer les projets d'investissements de 2021.

AXE 2 : Un budget d'investissements volontaristes et tourné vers le futur :

Dépenses : 1 648 996 € dont 235 000 € de remboursement de la dette.

Investissements à venir :

- Pistes cyclables le long de la RD 29 (Bourg/Runhuel)
- Aménagements du sentier de l'Elorn
- Travaux de voirie (entretien et améliorations)
- Panneau numérique d'information
- Réseau d'eau pluviale au bourg
- ...

AXE 3 : Un maintien des taux d'imposition :

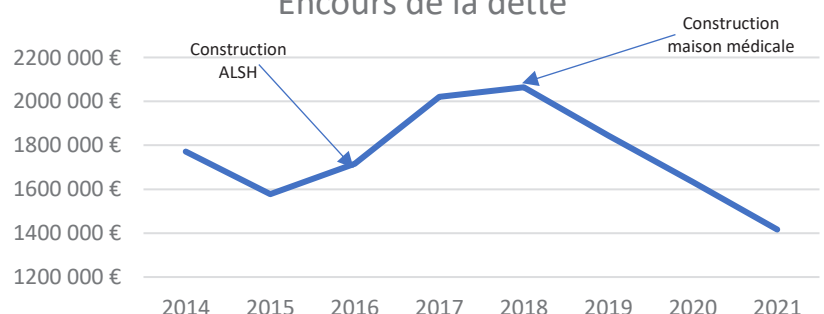
Taxe d'habitation (pour ceux encore concernés)	10,88%
Taxe foncière sur les propriétés bâties issues de la fusion avec la part départementale	28,38%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,81%

AXE 4 : Désendettement de la commune

En 2021, comme depuis 2018, la commune ne prévoit pas de recourir à l'emprunt pour financer ses projets.

En 2020, la capacité de désendettement de la commune est même passée en dessous de 3 années.

Encours de la dette



L'ÉCOLE DE PLOUÉDERN

Les premiers pas : 1851 - 1968

Publique - Ste Jeanne d'Arc - St Édern

École publique des filles

En 1851, François-Louis Pouliquen, Maire de Plouédern (1850 - 1902) suggéra au Conseil Municipal de construire une école publique à Plouédern, proposition votée d'emblée. En

1855, s'élevèrent 2 bâtisses à cet effet :

l'une, École des Filles située là où se trouve la Mairie actuelle, composée de 2 classes au rez-de-chaussée, logement d'instituteurs à l'étage ; la seconde, celle de l'École des Garçons (ségrégation sexiste oblige à cette époque) copie conforme, de l'autre côté du cimetière. Cette dernière a été transformée en logements.

En 1874, le Conseil Municipal de Plouédern adresse une demande à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit de St Briec pour la prise en charge de l'école communale car il y avait un manque d'instituteurs (beaucoup de constructions d'écoles de villages aux alentours). Plusieurs religieuses y assurèrent l'enseignement : Sœur St Gervais, Sœur St Marie de la Miséricorde, Sœur St Thaddée, Sœur Opportune-Marie, Sœur Marie d'Alcantara. Cet état de fait dura jusqu'à 1902 où des instituteurs laïques prirent la suite des Religieuses.

En 1905, suite à la loi promulguant la séparation de l'Église et de l'État, il fut signifié aux instituteurs d'enlever les crucifix dans les classes, ce qui fut fait. Cette décision déplut à la très catholique population de Bretagne.

À Plouédern, M. François-Louis, agriculteur et sacristain, prit la tête d'une centaine de manifestants. Ils se présentèrent à l'école des garçons, le 6 février 1905. Ils firent sortir les élèves et demandèrent de remettre les crucifix. Devant le refus du directeur (M. Lamy), François-Louis traita celui-ci en termes un peu vifs. Cité devant le tribunal correctionnel, il fut condamné à 15 jours de prison et 25 francs d'amende (il obtint le sursis). Cette condamnation fut considérée comme un honneur par les paroissiens de Plouédern et des alentours.



Ces péripéties n'entamèrent point la détermination des paroissiens, qui conseillés et aidés financièrement par l'évêché et la Congrégation des religieuses, s'attelèrent à construire des écoles privées, échappant au diktat de l'État.

Dans un premier temps, du terrain fut cédé gracieusement à Kergamet par le Chanoine Le Pape, à la condition expresse qu'on y bâtit une école. En plus d'être gratuit, ce terrain avait l'avantage d'être contigu à la propriété des religieuses appelées à prendre la charge de cette école. Puis ensuite se construisit l'école des filles comprenant 3 classes, un dortoir pour d'éventuelles internes et une cantine. La cuisine était partagée avec celle des sœurs qui naturellement assuraient l'enseignement.

Cette école, baptisée Ste Jeanne d'Arc, fut inaugurée en 1924. Faute d'élèves féminines, l'ancienne école publique des filles permit de dédoubler les classes de l'école des garçons de plus en plus nombreux du fait de l'apport des communes limitrophes. Parmi les instituteurs s'étant succédé à l'école publique des garçons, on peut citer : M. Lamy, M. Edme, M. Derrien, Mme Dumont, M. et Mme Andrieu, M. et Mme Godefroy, Mme Dorval.

À la nouvelle école des filles, les premières enseignantes furent surtout des religieuses, entr'autres jusqu'à 1968 : Sr Jeanne-Marie, Sr Maria, Sr Yves, Sr Thérèse de St Jacques, Sr Suzanne, Sr Geneviève, Sr Louis du bon Pasteur, Sr Alain de notre Dame, Sr Charles de Marie,



École privée des filles

Le patronage, école privée des garçons

Sr Marie Théophane, mais aussi Mlles Augustine, Callonnec, Leroux, Ménez, Tanguy, Jaouen.

Cependant, la construction d'une école privée pour les garçons restait toujours d'actualité. Son emplacement était prévu dans un champ acheté à la famille Le Rest, tout près de la nouvelle école des filles. À l'initiative du Chanoine Boucher, alors recteur de la paroisse, elle fut bâtie en 1931-1932. Plusieurs paroissiens participèrent bénévolement à sa construction. Particularité remarquable de cette bâtisse : des cloisons coulissantes en bois séparaient les 3 classes permettant de créer une scène pour diverses activités (théâtre, cinéma, répétitions de chants, billard, ping-pong, basket...). Il servit de patronage durant des années. C'est l'abbé Marcel Le Vey, ancien vicaire de Plouédern, arrivé dans la commune avec des jeunes brestoises fuyant les bombardements, qui ouvrit l'École St Edern en 1942. Parmi les premiers enseignants, outre le directeur M. Le Vey, s'y sont succédé : Mlle Cann, Mlle Morvan, Jeanne Corbé (Mme Prigent), les abbés Bergot, Sparfel, Quéré Congar, Mme Guianvarch Lespagnol, Bronnec, Desbordes, Mlle Méar, etc. Bien entendu, un crucifix figura en bonne place dans chaque classe. Il manquait une cloche pour appeler les élèves à entrer et sortir de classe. Problème pas facile à résoudre ; finances, occupation allemande...

Bernard, parent d'élèves et ouvrier à l'arsenal de Brest trouva la solution. Il se trouvait qu'à cette époque les Allemands faisaient démanteler des bateaux français à l'arsenal pour récupérer certaines pièces. Presque tous les bateaux avaient une cloche, une de plus une de moins pour l'ennemi...

Bernard en repéra une qui ferait l'affaire à l'école St Edern, seulement pas question de la sortir par une porte gardée et contrôlée par les militaires allemands. Avec l'aide de camarades et d'une corde, la cloche (15 kilos) passa par-dessus le mur en un endroit discret où l'attendait une charretée de foin à cheval qui tranquillement l'amena à Plouédern. Actuellement, elle remplit toujours sa fonction. L'école publique des garçons périclita à son tour

et vivota avec 8, 10 élèves durant quelques années avant d'être fermée.

François-Louis tenait sa revanche.

En 1943, une section d'armée allemande (nous étions en guerre) s'installa à Plouédern et réquisitionna les écoles ; ce qui eut pour effet de disperser les classes à travers la commune, la bonne volonté des paroissiens pallia ce problème et les cours aux élèves

furent assurés tant bien que mal. Par exemple : dans la cave à Ker-Mimie, chez Jacq rue de la Mairie, Héliès bureau de tabac, ancienne Mairie, Roué à Keraveloc, salle et serre du presbytère, Bégot Stam Brez, salle chez Rosalie Cuchard, pièce disponible à l'ancienne école des filles, etc... Désagrément qui dura 1 an.

Au fil des années, les 2 écoles se structurèrent, des associations de parents furent créées, des kermesses avec défilés de chars étaient organisées.

La mixité s'établit progressivement. Sœur Thérèse, qui apprit à lire à plusieurs générations de Plouédernéens, inaugura le processus dès l'ouverture de l'école des garçons. À Ste Jeanne d'Arc, une cloison en bois divisa la classe en 2. Pour accueillir fillettes et garçonnetts de 3, 4 et 5 ans, Sœur Thérèse, enseignante depuis 1940, cumula dès lors la fonction de directrice jusqu'en 1977, année où les deux écoles fusionnèrent et devinrent mixtes et où la direction fut assurée désormais par une laïque : Mlle Jeannine Tanguy (Mme Roussel) déjà enseignante depuis 1968.

École publique des garçons



Jusqu'en 1959, bien que scolarisant une bonne partie des petits français, les écoles privées ne recevaient pas de subventions, ou si peu, de l'État. Malgré les efforts des paroissiens pour soutenir leur école : dons, kermesses, quêtes, pièces de théâtre, aides de l'Évêché etc...les finances n'étaient pas brillantes ; comme dans toutes les écoles privées, on peinait pour assurer un revenu correct aux enseignants.

Après plusieurs manifestations sur le plan national, la loi Debré du 31 décembre 1959 donna aux écoles privées, sous certaines conditions, la possibilité de se lier par un contrat d'association avec l'État et ainsi d'obtenir de justes rémunérations à leurs enseignants. L'école de Plouédern y adhéra d'emblée.

Récit d'Albert Ménez

LA POSTE VOUS INFORME

Afin de faciliter et d'assurer une bonne distribution du courrier, il serait souhaitable de bien inscrire vos numéros et vos noms sur vos boîtes aux lettres. Si vous ne souhaitez pas de publicités, n'hésitez pas à demander un « stop-pub » en Mairie. Merci de votre compréhension.



ALSH TI AR VUGALE

L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr – Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>

L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles à Plouédern

Le RPE (Relais Petite Enfance)

Crèche « La Cabane aux Bruyères »

Tél. : 02 98 43 63 97 ou mail : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr
<http://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpe-interco>

MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

La crèche accueille vos enfants en halte-garderie.
Responsable d'établissement : Magali LE CALVEZ

Pour les inscriptions : www://inscription.creche-attitude.fr
Tél. : 02 98 47 31 58

PERMANENCES AMADEUS

Le mardi matin de 9 h à 11 h 45 à la Mairie de Plouédern

Tél. : 02 98 20 97 66

Landerneau : 2 rue Amédée Belhommet

Tél. : 02 98 21 06 72

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Pour tout problème d'accès aux droits administratif ou social, contactez le Centre Départemental d'Action Sociale au 02 98 85 95 36 (ou 38). Par ailleurs, une assistante sociale peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin au C.D.A.S. 20, rue Amédée Belhommet à Landerneau.
Contact : 02 98 85 95 57

MSA

Une assistante sociale de la MSA, tient une permanence le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, sauf le 1^{er} mardi du mois, à la MSA à Landerneau.

Contact : 02 98 85 79 87

DÉCHETTERIE (ZAE Saint Eloi)

Tél. : 02 98 85 19 50

Horaires d'été (01/03 au 31/10) : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Fermeture les dimanches et jours fériés

Déchets verts : accès libre

Un box recyclerie « Le Tri Porteur » y est à votre disposition.

RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZAE St Eloi, 11 rue des Glénan - Tél. : 06 06 41 39 48

Dépôts : le mercredi de 14 h à 16 h 30

Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

EAU DU PONANT

Par téléphone : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)

8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 17 h 30 (sauf le lundi 17 h)

Pour les urgences uniquement : contacter ce même numéro (24h/24h) - Point d'accueil : Station d'épuration, 20 allée du Bois Noir, Landerneau

TRÉSOR PUBLIC

59, rue de Brest, Landerneau

Du lundi au vendredi : 9 h 00 – 12 h sans rendez-vous

Lundi, mardi et jeudi : 13 h 30 – 16 h sur rendez-vous

Inscription par internet sur : <https://www.impots.gouv.fr>

Possibilité également de paiement auprès d'un buraliste partenaire des impôts sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>

Les 3 buralistes les plus proches à Landerneau :

Café du Port, 46 Quai de Léon

Café Le Demi Lune, 5 Place des 4 Pompes

Café Le Saint Thomas, 2 Place St Thomas

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise, conciliateur de justice

Permanence : Mairie de Landerneau

Le jeudi sur rdv, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Tél : 06 81 89 62 40, marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

PAROISSE ABER-MORBIC

Le prêtre de l'ensemble paroissial : 11, rue Traverse des Boucheries, Landerneau. Tél. : 02 98 85 03 20

La messe sera toujours le 2^e et 4^e dimanche de chaque mois, à 11 h 00.

Les dates des messes pour l'ensemble paroissial Aber Morbic :

- Dimanche 9 mai à Trémaouézan
- Dimanche 23 mai (Pentecôte) à La Roche Maurice
- Dimanche 13 juin à Plouédern
- Dimanche 27 juin à Trémaouézan
- Dimanche 11 juillet à La Roche Maurice

Vous souhaitez recevoir le bulletin « infos de la paroisse », merci de transmettre votre mail à Nathalie, secrétaire, adresse mail : secretaire.paroisse.landerneau@gmail.com

GENDARMERIE DE LANDERNEAU

14 rue Henri Dunant, 29800 Landerneau

Tél. : 02 98 85 00 82

PERMANENCE C.C.A.S

Le mercredi après-midi de 14h à 17h sur R.D.V à la mairie, tél : 02 98 20 82 65

Mme Carine NOWAK, Adjointe aux Affaires Sociales

DON DU SANG

Les dates prévues pour les collectes de sang à LANDERNEAU sont :

Le lieu sera précisé lors de la prise de RDV

• **Lundi 17 mai** de 15 h 00 à 19 h 00

• **Mardi 18 mai** de 14 h 00 à 18 h 00

• **Mercredi 19 et jeudi 20 mai** de 8 h 00 à 12 h 00



AMBIANCES & PAYSAGES

M. Jonathan BELLET, Paysagiste, 7 Langoniant

Spécialisée dans la création de jardin : Maçonnerie paysagère, terrasses, clôtures et portails, revêtements de sol, engazonnement, plantations...

NOUVELLE ENTREPRISE

06 85 15 17 58